DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190618-DEL_95-DE

SEANCE DU 18 JUIN 2019 : DELIBERATION N°95

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée *Affaire suivie par Claudine LATOUCHE* ☎:03.27.53.75.32 *Réf. :* ***CL / CL / I.TOUBEAUX***	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 JUIN 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le DIX-HUIT JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - ~~M.C. MORETTI~~ - ~~M.C. LALY~~ - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - ~~G. CAMBRELENG~~ - P. MATAGNE - ~~C. DEMOUSTIER~~ - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - ~~A. NEZZARI~~ - ~~S. SERHANI~~ - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - ~~S. CORDIER~~ - ~~F. LEFEBVRE~~ - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - ~~J.Y. HERBEUVAL~~ - M.P. ROPITAL - ~~F. FEKIH~~ - ~~C. DI POMPEO~~ - ~~S. ZATAR~~ - N. MONTFORT - ~~X. DUBOIS~~ - ~~L.A. DE BEJARRY~~ - ~~I. FRATINI~~

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :
Marie-Charles LALY : pouvoir à Nicolas LEBLANC
Naguib REFFAS : pouvoir à Corinne DEROO à partir de la question n° 17
Guy CAMBRELENG : pouvoir à Jeannine PAQUE
Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Jean-Pierre COULON
Samia SERHANI : pouvoir à Bernadette MORIAME
Sophie CORDIER à : pouvoir à Marc DANNEELS
Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Stéphanie LOCOCCIOLO
Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSE(E)S :
Marie-Christine MORETTI - Sylvie ZATAR

ABSENT(E)S :
Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY -Christophe DI POMPEO
Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCIOLO

OBJET N°44 : Programmation 2019 FIPDR dans le cadre du Contrat de Ville

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190618-DEL_95-DE

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la circulaire du 30 juillet 2014 du Premier Ministre aux Préfets relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

Vu la délibération n°249 du 18 décembre 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (C.A.M.V.S) relative au Programme territorial de cohésion sociale de la CAMVS, cadre de référence du contrat de ville ;

Vu la délibération n° 367 du 28 mai 2015 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge ;

Vu la délibération n°297 du 22 juin 2015 autorisant la signature du Contrat de Ville 2015-2020,

Vu la délibération n°140 du 19 décembre 2018 de la ville adoptant le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des présents de la Commission municipale « Démocratie participative centres sociaux, fêtes et sports » réunie le 07 mai 2019,

Considérant que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à financer des actions qui ont un impact direct et mesurable sur la délinquance, ne relevant pas du droit commun et qui organisent une prise en charge individualisée des publics bénéficiaires,

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190618-DEL_95-DE

Considérant que ces actions entrent dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance et fixent les orientations prioritaires suivantes :

➔ Les jeunes exposés à la délinquance, la prévention de la récidive, avec une approche de suivi individualisé ;

➔ la prévention des violences faite aux femmes et des violences intrafamiliales, ainsi que l'aide aux victimes ;

➔ l'amélioration de la tranquillité publique (la vidéoprotection, faisant l'objet d'une procédure distincte).

Considérant que les demandes de subvention déposées dans le cadre du Contrat de Ville 2019 (2 actions par des associations) sont en cours d'instruction par le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances (PDEC).

Considérant que dans le cadre de ce dispositif, un co-financement est prévu entre la ville et l'État, selon la règle de répartition financière définie comme suit :

➢ La part État (50% pour les actions reconduites ou 80% pour les actions nouvelles) est versée directement à l'association porteuse du projet,

➢ La part Ville (50% ou 20%) est versée à l'association de la manière suivante : la moitié de la somme est versée après la signature d'une convention entre la ville et le porteur de projet, le solde au prorata des dépenses réelles (dans la limite de la participation prévue) après réception du bilan final de l'action.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **De valider** la programmation FIPDR 2019 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant de 12 070 € pour les actions des associations,
- **D'autoriser** le versement de la subvention aux 2 associations.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190618-DEL_95-DE

- **Valide** la programmation FIPDR 2019 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant de 12 070 € pour les actions des associations,
- **Autorise** le versement de la subvention aux 2 associations.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

VILLE DE MAUBEUGE (Nord)

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Notifié le :

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190618-DEL_95-DE

Mairie de Maubeuge - Programmation Contrat de Ville 2019 - FIPD - R
Conseil Municipal du 18 juin 2019

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action et objectifs visés	Public concerné Public spécifique	Dispositif	Montant prévisionnel de l'action	Montant prévisionnel subventionnable	Participation prévisionnelle Commune sollicitée	Participation prévisionnelle Etat sollicitée
ACSM - La Fraternité	La recherche identitaire, remède contre la radicalisation	Revivifier le sentiment d'appartenance à la communauté française, de sensibiliser les jeunes et les parents aux signes de radicalisation et de promouvoir le vivre ensemble, les valeurs républicaines, la diversité sociale et culturelle	Tout public en QPV	FIPD-R	23 285,00	23 285,00	4 212,00	18 628,00
Citéo-Ademn	Dispositif de médiation sociale en milieu scolaire	Prévention de la violence en milieu scolaire, lutte contre le décrochage scolaire et valorisation des potentiels des élèves	Ecole Debussy et Collège Vauban	FIPD-R	35 828,00	35 828,00	7 858,00	7 858,00
TOTAL FIPDR					**59 113,00**	**59 113,00**	**12 070,00**	**26 486,00**